

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FR2-55 SEMI-GLOSS BASE PIGEON BLUE AIC 5.35

### Section 1. Identification

FR2-55 SEMI-GLOSS BASE PIGEON BLUE AIC 5.35  
55980535B

: **Identificateur de produit**  
: **SDS code**

#### Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

##### Utilisations identifiées

Peinture à base d'eau. Utilisation professionnelle Usage industriel

Toutes les autres utilisations

Waterborne coating for interior use.

: **Utilisation du produit**

##### Données relatives au fournisseur

MAPAERO SAS  
10, Avenue de la Rijole CS30098  
09103 PAMIERES Cedex  
France

PSRA\_PAMIERES@akzonobel.com

: **Importateur**  
: **Adresse email de la personne responsable pour cette FDS**  
: **Numéro d'appel d'urgence**

+33 (0)5 34 01 34 01  
+33 (0)5 61 60 23 30

### Section 2. Identification des dangers

TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3  
TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

: **Classification de la substance ou du mélange**

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pas de mention d'avertissement.

: **Mention d'avertissement**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

: **Mentions de danger**

#### Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

: **Prévention**

Non applicable.

: **Intervention**

Non applicable.

: **Stockage**

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

: **Élimination**

Aucun connu.

: **Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification**

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Mélange

: Substance/préparation

Numéro CAS	%	Nom des composants
7779-90-0	≤0.3	bis(orthophosphate) de trizinc
55965-84-9	<0.0015	C(M)IT/MIT(3:1)

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Rubrique 4. Premiers secours

### Description des premiers soins nécessaires

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin. : **Contact avec les yeux**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. : **Inhalation**

Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. : **Contact avec la peau**

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. : **Ingestion**

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Aucun effet important ou danger critique connu. : **Contact avec les yeux**Aucun effet important ou danger critique connu. : **Inhalation**Aucun effet important ou danger critique connu. : **Contact avec la peau**Aucun effet important ou danger critique connu. : **Ingestion**

#### Signes/symptômes de surexposition

Aucune donnée spécifique. : **Contact avec les yeux**

## Rubrique 4. Premiers secours

Aucune donnée spécifique.

: **Inhalation**

Aucune donnée spécifique.

: **Contact avec la peau**

Aucune donnée spécifique.

: **Ingestion**

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

: **Note au médecin traitant**

Pas de traitement particulier.

: **Traitements spécifiques**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

: **Protection des sauveteurs**

### Voir Information toxicologique (section 11)

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

: **Moyens d'extinction appropriés**

Aucun connu.

: **Moyens d'extinction inappropriés**

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

: **Dangers spécifiques du produit**

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

: **Risque lié aux produits de décomposition thermique**

dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

: **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

: **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

: **Pour les non-secouristes**

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

: **Pour les secouristes**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

: **Précautions pour la protection de l'environnement**

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

: **Petit déversement accidentel**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

: **Grand déversement accidentel**

## Rubrique 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

: **Mesures de protection**

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

: **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

: **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

: **Contrôles techniques appropriés**

: **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

### Mesures de protection individuelle

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

: **Mesures d'hygiène**

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

: **Protection des yeux/du visage**

### Protection de la peau

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

: **Protection des mains**

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

: **Protection corporelle**

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

: **Autre protection cutanée**

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

: **Protection respiratoire**

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

### Aspect

Liquide.

: **État physique**

Bleu.

: **Couleur**

Caractéristique.

: **Odeur**

Non disponible.

: **Seuil olfactif**

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

8	: pH
Non disponible.	: Point de fusion/point de congélation
Non disponible.	: Point d'ébullition
Vase clos: 105°C (221°F)	: Point d'éclair
Non disponible.	: Taux d'évaporation
Non disponible.	: Inflammabilité
Non disponible.	: Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité
Non disponible.	: Pression de vapeur
Plus haute valeur connue: (Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether).	: Densité de vapeur relative
Non disponible.	: Densité relative
Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.	: Solubilité
Non disponible.	: Coefficient de partage: n-octanol/eau
Non disponible.	: Température d'auto-inflammabilité
Non disponible.	: Température de décomposition
Cinématique (température ambiante): 4.48 cm <sup>2</sup> /s (448 cSt)	: Viscosité
Cinématique (40°C (104°F)): 2.01 cm <sup>2</sup> /s (201 cSt)	: Temps d'écoulement (ISO 2431)
Non disponible.	: Masse volumique
1.295 g/cm <sup>3</sup>	

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.	: Réactivité
Le produit est stable.	: Stabilité chimique
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.	: Possibilité de réactions dangereuses
Aucune donnée spécifique.	: Conditions à éviter
Aucune donnée spécifique.	: Matières incompatibles
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.	: Produits de décomposition dangereux

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Exposition	Dosage	Espèces	Résultat	Nom du produit/ composant
-	552 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal	bis(orthophosphate) de trizinc
-	551 mg/kg	Rat	DL50 Intra-péritonéal	

#### Irritation/Corrosion

Non disponible.

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

#### Danger par aspiration

Non disponible.

Non disponible.

: Informations sur les voies  
d'exposition probables

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Contact avec les yeux

: Inhalation

: Contact avec la peau

: Ingestion

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée spécifique.

Aucune donnée spécifique.

Aucune donnée spécifique.

Aucune donnée spécifique.

: Contact avec les yeux

: Inhalation

: Contact avec la peau

: Ingestion

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

##### Exposition de courte durée

Non disponible.

: Effets potentiels  
immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

### Exposition prolongée

Non disponible.

: Effets potentiels immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Généralités

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Toxicité pour la reproduction

## Rubrique 12. Informations écologiques

### Toxicité

Exposition	Espèces	Résultat	Nom du produit/composant
96 heures	Poisson - Oncorhynchus mykiss	Aiguë CL50 90 µg/l Eau douce	bis(orthophosphate) de trizinc

### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Potentiel	FBC	LogP <sub>ow</sub>	Nom du produit/composant
élevée	60960	-	bis(orthophosphate) de trizinc

### Mobilité dans le sol

Non disponible.

: Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Autres effets néfastes

## Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout

: Méthodes d'élimination

## Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

IATA	IMDG	UN	
Not regulated.	Non réglementé.	Non réglementé.	Numéro ONU
-	-	-	Désignation officielle de transport de l'ONU
-	-	-	Classe(s) de danger pour le transport
-	-	-	Groupe d'emballage
No.	Non.	Non.	Dangers pour l'environnement

**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

: Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

: Transport en vrac conformément aux instruments IMO

## Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

### Liste d'inventaire

Indéterminé.

Un composant au moins n'est pas répertorié.

Indéterminé.

Indéterminé.

**Inventaire du Japon (ENCS):** Indéterminé.

**Inventaire du Japon (ISHL):** Indéterminé.

Indéterminé.

Indéterminé.

Indéterminé.

Indéterminé.

Indéterminé.

Indéterminé.

Indéterminé.

Indéterminé.

: Australie

: Canada

: Chine

: Europe

: Japon

: Nouvelle-Zélande

: Philippines

: République de Corée

: Taïwan

: Thaïlande

: Turquie

: États-Unis

: Viêt-Nam

## Rubrique 16. Autres informations

### Historique

31 Octobre 2022

21 Octobre 2022

5 Octobre 2022

1.02

: **Date d'impression**: **Date d'édition/Date de révision**: **Date de la précédente édition**: **Version**: **Unique ID**: **Légende des abréviations**

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour déduire la classification

Justification	Classification
Méthode de calcul	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Méthode de calcul	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Pour usage professionnel uniquement.

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.